

Ordonnace penale permis de conduire

Par Zafar, le 01/07/2016 à 13:03

Bonjour, au mois d'octobre 2015 je me suis fait arreter par les forces de l'ordre pour conduite sous l'emprise de stupefiant, quelque semaine apres je recois une lettre me notifiant une suspension de 6 mois et une visite medicale a faire, j'effectue tout cela et on me redonne mon permis de conduire avec une visite medicale a faire apres 1 an. Ce matin je reçoi par la poste une ordonnance penale me notifiant 2 mois de supension en plus, je voudrais savoir si les mes points vont comme meme etre retirer et est ce que je dois rendre mon permis au autorite pour ces deux mois de suspension. Merci

Par Zafar, le 01/07/2016 à 13:09

Il me demande de payer une amende aussi es ce que si je paye lammende je n'aurrais que les deux mois de suspension a faire et reprendre la conduite apres ces deux mois . Merci

Par Visiteur, le 02/07/2016 à 16:22

Vous avez donc eu une nouvelle infraction?